Cahiers de Psychologie Politique

N° 28 | 2016
Anarchisme et pensée libertaire Janvier 2016

Le Pouvoir et les Pouvoirs, le pouvoir et les pouvoirs

Marcel BOLLE DE BAL

Édition électronique :
URL :
https://cpp.numerev.com/articles/revue-28/1815-le-pouvoir-et-les-pouvoirs-le-pouvoir-et-les-pouvoirs
DOI : numerev_1002
ISSN : 1776-274X
Date de publication : 18/01/2016

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : BOLLE DE BAL, M. (2016) Le Pouvoir et les Pouvoirs, le pouvoir et les pouvoirs. *Cahiers de Psychologie Politique*, (28). https://doi.org/10.34745/numerev_1002

Mots-clés :

> Savoir pour prévoir, afin de pouvoir.
> *Auguste Comte*
>
> Le pouvoir s'il est amour de la domination, je le juge ambition stupide. Mais s'il est acte de créateur et exercice de la création alors le pouvoir je le célèbre.
> *Antoine de Saint Exupéry*
>
> On peut parce que l'on croit pouvoir
> Virgile
>
> Le vrai pouvoir, c'est la connaissance
> *Francis Bacon*
>
> Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir
>
> *Montesquieu*

Toute réflexion sur le « *pouvoir* » ne peut manquer de tenter d'apporter une réponse à cette question préalable : que recouvre pour nous cette notion polysémique. ?

Dans la vie quotidienne, elle est d'un usage courant … mais divers et souvent imprécis. Dominent, au cœur des sentiments exprimés par nos concitoyens plus ou moins déboussolés, des critiques contre *le Pouvoir, les gens du Pouvoir, le goût du Pouvoir, les abus de pouvoir, les jeux du pouvoir*, etc. En réalité, une confusion est, sciemment ou inconsciemment, faite entre deux conceptions de cette notion : la distinction que je ferais – dans une présentation symbolique, certes un peu forcée - entre le *Pouvoir* et le *pouvoir*. Toutes deux pouvant se décliner au singulier ou au pluriel.

Le Pouvoir : cette acception renvoie à tout ce qui concerne la gestion de la cité (donc à la politique), des sociétés et des organisations humaines en général. Bref le domaine

de la souveraineté. On parlera volontiers, dans cette perspective, de Pouvoir autoritaire, voir totalitaire ou dictatorial, de Pouvoir fort ou faible, d'attraits pour le Pouvoir, des prérogatives du Pouvoir ou de ceux qui le détiennent.

Mais aussi ***des Pouvoirs :*** de la séparation des Pouvoirs traditionnels (l'Exécutif, le Législatif, le Judiciaire : Montesquieu …) et de l'émergence de nouveaux Pouvoirs (ceux de l'Argent, des Médias, etc.). Ou encore des « élites du Pouvoir » (Wright Mills). Et comment, à cet égard, ne pas songer au Pouvoir religieux, celui des institutions religieuses, du moins de leur logique théocratique, de leurs aspirations ou tendances théocratiques ? Théocratie définitivement (?) refoulée par la démocratie, enfant du Siècle des Lumières dans les pays du Nord Occidental..

Le pouvoir : ici nous quittons le champ de la politique *stricto sensu* pour entrer dans celui de la sociologie et de la psychosociologie. Ce qui est en jeu, alors, relève plutôt de la *faculté* de faire, de la *capacité* ou de la *possibilité* d'agir, bien illustrée par des formules telles que *pouvoir d'achat, « en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés », ce n'est pas en mon pouvoir, si j'en avais le pouvoir ….* Interprétation que l'on retrouve, au sein des réalités juridiques, dans des expressions telles que *fondé de pouvoirs, délégation de pouvoirs, vérification de pouvoirs…* Supposant de l'*autorité*, de la *puissance*, de l'*influence* sur les choses et les gens, ce « pouvoir » se fonde sur « la maîtrise des zones d'incertitudes » (Crozier). Il génère – ou est généré par – de l'*ascendant*, de la *domination*, aliment essentiel du « pouvoir charismatique » (Weber). Bref, ici aussi, il n'y a pas qu'une mais au contraire de multiples formes de ***pouvoirs.*** D'aucuns plaideront pour l'émergence de sociétés ou de couples ayant éliminé le pouvoir et ses dérives. Une utopie à mes yeux. Un mythe récurrent. Le pouvoir, en effet, est inhérent, consubstantiel à toutes les relations humaines. Dès lors, l'idéal, selon moi, ne réside pas dans l'abolition irréaliste de toute forme de pouvoir, mais dans l'équilibre des pouvoirs au sein des sociétés, des groupes et des couples. Après tout le pouvoir de faire, de créer, de transformer, n'est-il une valeur précieuse, une incomparable source de jouissance ?

Plutôt que de disserter sur ces multiples dimensions familières de cette notion, je préfère me concentrer sur l'évocation d'une forme particulière d'organisation du Pouvoir et des pouvoirs qu'est – ou prétend être - la *laïcité* … mais surtout les versions différentes qu'elle peut prendre au sein de contextes socio-culturels particuliers. Car la Laïcité comme le Pouvoir est plurielle.

La laïcité et les laïcités : deux définitions, deux conceptions,

deux versions

C'est ce qu'on fait dire à la religion qui pose problème.
La démocratie est compatible avec la foi du citoyen.
Elle n'est pas compatible avec une organisation religieuse de la société.
Marcel Gauchet

Une laïcité ouverte ne peut se réduire à une laïcité molle
Guy Haarscher

La *laïscité* est à la une de maints journaux et revues, à l'ordre du jour de multiples débats philosophiques et politiques, en ces temps troublés où l'Eglise, par la voix du Vatican et de son chef, exprime la pérennité de ses valeurs conservatrices, de sa volonté théocratique d'ingérence dans la sphère politique, notamment européenne.

Mais de quelle « laïcité » s'agit-il ? Quel sens attribuer à cette notion polysémique ? Car il y a *la* laïcité et *les* laïcités. Distinction à ne point perdre de vue. Distinction non irrémédiable, selon moi. Voyons cela d'un peu plus près.

La *laïcité* *:* il s'agit du principe de la séparation de la société civile et de la société religieuse (Robert), selon lequel l'Etat n'a pas pour mission d'exercer un quelconque pouvoir religieux, pas plus que l'Eglise n'a à exercer un pouvoir politique. Ceci paraît clair, simple et généralement accepté. Et pourtant … dans la réalité institutionnelle mondiale, rares sont les Etats réellement laïques : deux seulement - la France et les Etats-Unis - mériteraient, a-t-on dit, cette reconnaissance dans leur Constitution. Ceci peut surprendre les citoyens non-initiés : pour beaucoup les Etats-Unis sont considérés comme une nation sinon théocratique, du moins religieuse ; en fait si la société étatsunienne est bien à tonalité fortement religieuse, l'Etat, lui, est constitutionnellement laïque, car n'ayant pas le droit de s'immiscer dans la vie privée des citoyens.

Les laïcités *:* une distinction est couramment faite entre diverses conceptions de cette notion de *laïcité,* entre ce que nous pouvons appeler la *laïcité constitutionnelle* ou *politique* d'une part ,*la laïcité culturelle* et *philosophique* d'autre part. Elle illustre le fait que ce vocable tellement bien enraciné au cœur de la langue française se voit attribué par les francophones de par le monde des acceptions très différentes, à la fois complémentaires et opposées : en particulier dans ces pays culturellement et géographiquement proches que sont la France et la Belgique. La France, fière de sa loi de 1905, se veut la championne de la laïcité constitutionnelle, nationale et politique. En Belgique, la laïcité se pare d'une toute autre dimension : elle est fondamentalement « culturelle », communautaire et philosophique. Que signifie cette particularité ? Que, compte tenu des spécificités du catholicisme belge et des trois « piliers » qui structurent la vie politique et sociale de ce pays (le chrétien, le socialiste, le libéral), les associations dites « laïques », c'est-à-dire non confessionnelles, ont obtenu voici quelques années –

non sans de vifs débats en leur sein - une reconnaissance institutionnelle en tant que telles, au même titre que les Eglises et les associations religieuses. L'Etat belge n'est pas un Etat laïque, car la séparation entre l'Eglise et l'Etat n'est pas aussi stricte qu'en France : l'Etat, par exemple, finance les cultes et l'enseignement de la religion dans les établissements scolaires.

Agnostique belge à tendance athée[1], je suis naturellement et culturellement amené à me définir « laïque » au sens culturel, communautaire et philosophique de cet épithète[2]. Ce qui ne m'empêche nullement d'affirmer ma *foi* en l'idéal d'une laïcité constitutionnelle et politique, bref d'une laïcité « à la française ».

Plaidoyer pour une laïcité constitutionnelle et politique

Athée et laïque convaincu, tant au sens français que belge, je ne puis que me déclarer sans ambiguïté en faveur d'un système politique et institutionnel résolument laïque. Celui dont la France s'est voulue la championne mondiale, par l'adoption de sa loi de 1905, instituant une rigoureuse séparation des Eglises et de l'Etat.. Bref pour une laïcité politique clairement affirmée.

Cette loi de 1905, modèle du genre – même si certains sont tentés de la remettre en cause - proclame, par-delà la séparation des Eglises et de l'Etat, la liberté de culte pour tous, l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans discrimination de convictions religieuses ou philosophiques, le respect de toutes les croyances, la suprématie de la loi civile sur la loi divine.

Je rêve qu'un tel système, éventuellement perfectionné, approfondi et renforcé, devienne la règle dans ce plat pays qui est le mien, chanté par Jacques Brel. Et, là, nous sommes loin du compte. Qu'il s'agisse des règles du « Protocole » officiel qui accorde une place particulièrement éminente au représentant de l'Eglise catholique ; ou encore de ces *Te Deum* en faveur de la Dynastie royale auxquels tous les mandataires politiques – nationaux, régionaux et locaux - sont instamment invités à assister ...

De tous temps la logique des Églises veut qu'elles aient leur mot à dire dans la gestion de la cité. Plus même, il est de leur nature et de leur culture d'imposer, si faire se peut, leur pouvoir institutionnel, une dimension théocratique au système d'organisation de la vie communautaire (aujourd'hui les mouvements islamistes qui, malgré - ou grâce à – leurs excès, ont le vent en poupe, illustrent de façon caricaturale cette tendance profonde des systèmes religieux...). Dans nos régions, il a fallu attendre l'action libératrice des grands penseurs du Siècle des Lumières pour qu'enfin la notion de démocratie, en particulier « laïque » (c'est-à-dire, étymologiquement : la force et le pouvoir du *demos* et du *laos,* la loi et la volonté du peuple) supplante peu à peu cette tradition de la théocratie (la force et le pouvoir, la loi et la volonté divines). En ce qui concerne l'Eglise catholique, le pontificat de Pie IX, foncièrement anti-rationaliste, a

représenté le moment le plus significatif de cette ambition théocratique. Les « Droits de l'Homme » n'ont-ils point été longtemps combattus car perçus comme une révolte contre la loi de Dieu ? Ce n'est qu'à partir du Concile de Vatican II qu'une évolution sensible a pu être esquissée au sein des conceptions de la doctrine romaine, cessant d'opposer liberté et foi, cette dernière devant permettre la liberté de conscience. Evolution dont nous ne pouvons que nous féliciter, mais qui est loin d'être définitivement acquise, comme le révèlent divers événements récents. Or notre « *foi* » rationaliste refuse par nature l'affirmation de dogmes et de vérités révélées, nous n'avons pas de doctrine scientifique à imposer, nous nourrissons nos convictions des apports des découvertes scientifiques. Et notre morale – « laïque » - est celle qui vient du peuple et lui revient. Pour moi –je me permets d'insister sur ce point – la religion relève de la sphère privée, et n'a pas à intervenir sinon dans l'espace public, du moins dans la sphère politique. Pouvoir d'expression, d'accord ; pouvoir de décision, non.

J'ai quelques amis chrétiens, intellectuels, intelligents et évolués, qui tentent de me convaincre que ma résistance affirmée à l'emprise théocratique des Eglises, en particulier de l'Église catholique, témoigne de ma part d'une méconnaissance des réalités actuelles de cette Église. J'aimerais les croire. Plusieurs faits récents alimentent malheureusement mon pessimisme à cet égard. Quelques exemples : le refus par le Roi Baudouin de signer la loi, démocratiquement votée par le Parlement belge, dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse … au nom de sa conscience (religieuse) ; le *Catéchisme de l'Église catholique,* publié en 1992 sous le pontificat et l'autorité de Jean-Paul II attribue au « péché d'Adam » la responsabilité du mal et de la mort devenus inhérents à la nature de l'humanité ; les propos de Benoît XVI sur le préservatif source potentielle d'aggravation de la pandémie du sida ; sa volonté de réintégration des intégristes jusques et y compris un évêque négationniste ; le soutien affiché à l'évêque brésilien excommuniant le médecin et la mère acceptant d'avorter une petite-fille violée par son beau-père … Sur tout ceci viennent alors se greffer les propos de Nicolas Sarkozy, co-adjuteur du Latran, proclamant que l'instituteur ne pourra jamais remplacer le prêtre ou le pasteur pour former les jeunes consciences ! Non, non, non, Dieu n'est pas mort, du moins en sa réalité institutionnelle, car il dicte encore ses divins préceptes. Les tensions entre laïcité et religions qui structuraient des univers mentaux, auraient-elles perdu de leur pertinence, seraient-elles en voie de « vaporisation » (comme aurait dit Orwell)) ? Ce diagnostic sympathique me paraît discutable, et en tout cas prématuré. Mes amis chrétiens partiellement libres exaministes ne représentent, je le crains, qu'une petite minorité – certes (très bien) pensante - du monde chrétien dans son ensemble….

Ou alors la laïcité, comme les religions, serait-elle frappée de « décroyance » ? Cette hypothèse n'est pas à exclure. Son paradis peut-être dit « désenchanté », dans la mesure où les espoirs placés dans la révolution scientifique et technique se sont révélés lourds de désillusions. Dès lors ne confondons pas laïcité (soucieuse de neutralité philosophique) et « laïcisme » : méfions-nous du « laïcisme », de ce prosélytisme laïque sans nuances, dénué d'empathie pour la sensibilité des croyants sincères.

Partant du principe – pour moi intangible - que la loi civile prime sur la loi religieuse, que

la loi des hommes doit prévaloir sur la loi d Dieu (lequel ? … et laquelle ?), je tiens à exprimer ici deux aspirations personnelles – et, je l'espère, pas que personnelles – concernant les réalités institutionnelles de mon pays : d'une part la laïcisation de l'État, d'autre part la laïcisation de l'enseignement.

La *laïcisation de l'État :* je souhaite que les structures de mon pays se rapprochent, en ce domaine de la philosophie politique, de celles de la France, que la religion cesse d'investir l'espace public, que, par exemple ces vestiges de pratiques anciennes que sont les *Te Deum* royaux soient remisés au placard des rites désuets. Ce mouvement de laïcisation de l'État belge est en cours : je forme le vœu qu'il s'accélère et s'approfondisse. Par ailleurs et dans la même logique, je suis opposé à l'idée de partis fondés et organisés sur une base religieuse. Ici je ne puis que me référer qu'à un apport essentiel de Jésus : *« rendons à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César »*.

La *laïcisation de l'enseignement :* je me déclare avec force et vigueur en faveur de l'instauration d'un réseau unique, pluraliste, d'enseignement, et ce à tous les niveaux. Ceci devrait alléger l'actuelle charge financière résultant du double réseau – l'officiel et le libre – obérant le budget des ministères de l'Education, avec tous les doubles emplois et les gaspillages de l'argent public que cela implique. Mais surtout une telle structure institutionnelle devrait être de nature à favoriser la reliance, la tolérance et le dialogue entre les communautés culturelles, philosophiques et religieuses. Car je suis partisan d'un dialogue réel, fondé sur la recherche de la vérité au risque d'y perdre ses convictions les plus fortes, et non, comme le conçoivent certains militants fondamentalistes ou intégristes, dans une perspective d'évangélisation, de conversion, de mission spirituelle. Je me déclare sans ambages partisan d'un pluralisme de confrontation plus que de juxtaposition.

Sans doute cette aspiration raisonnable sera-t-elle considérée comme utopique par beaucoup : je ne l'ignore pas (François Mitterrand n'a-t-il pas, en France, été contraint de renoncer à un projet similaire ?) … et pourtant, elle me paraît s'inscrire dans la perspective à long terme de l'amélioration de notre système éducatif, cette base essentielle de notre avenir commun, et surtout de celui de nos enfants et descendants. Dans ce réseau devrait être dispensés des cours de philosophie et d'histoire des religions, l'enseignement du catéchisme religieux se réalisant, lui, au sein d'institutions privées. J'avoue en effet ne pas comprendre pourquoi moi, « laïque » (au sens belge, « libre penseur » au sens français) , je devrais subventionner un enseignement fondamentalement contraire à mes convictions personnelles. Aussi, à moyen terme, avant que ne puisse être mis en chantier l'école pluraliste que j'appelle de mes vœux, je propose que soit adopté en Belgique, comme cela se pratique dans d'autres pays, un système « dédicacé » de répartition des impôts philosophico-religieux en fonction des desiderata des contribuables.

Plaidoyer pour une laïcité culturelle et philosophique

L'idée d'une laïcité « culturelle » à la belge, non exempte d'une dimension communautaire, est rejetée avec fracas – ou par ignorance – par nos amis français. Ceux-ci, tout empreints de la vocation universaliste qui a constitué le message de base de leur éducation civique, ont une sainte horreur de tout ce qui de près ou de loin paraît se parer des atours du communautaire … et donc, pour nos voisins du Sud, de ce péché capital qui a nom le « communautarisme » … cette perversion, à leurs yeux, du beau modèle universaliste et républicain tant vanté.

Nous, Belges, sommes beaucoup plus nuancés par rapport à ce thème de débats. Lointains descendants et héritiers de nos communes du Moyen Age, fières de leurs libertés chèrement acquises et symbolisées par les beffrois des villes du plat pays, nous n'avons pas oublié que les communards de Flandre, en 1302, ont taillé en pièce l'orgueilleuse armée française, celle des chevaliers aux éperons d'or de Philippe-le-Bel, au cours d'un combat précisément connu comme « la bataille des Éperons d'Or ». Chez nous, « commune », « communauté », « communautaire » sont des notions valorisées (ce qui, soit dit en passant, explique notre engagement en faveur d'une Europe fédérale suscitant de vives réticences de la part d'une grande majorité de Français…). Le communautarisme, certes, peut en constituer une déviance contestable, éventuellement dangereuse. Mais la « communauté » laïque échappe à cette stigmatisation, car elle est porteuse de valeurs civiques et humanistes, elles incontestables.

Quelles sont-elles, ces valeurs de base qui fondent chez nous, en droit et en fait, l'existence et la reconnaissance d'une communauté spécifique ? D'une communauté non-confessionnelle à côté et au même titre que les communautés confessionnelles. Essentiellement un trio de valeurs spécifiques : d'abord la libération – la « désaliénation - par rapport à tous les dogmes et autres vérités révélées (et cela dès le plus jeune âge !) ; ensuite, le pluralisme des conceptions et l'acceptation tolérante des croyances d'autrui ; enfin, la libre pensée, le libre examen, non seulement dans le domaine scientifique (principe fondateur de l'Université Libre de Bruxelles), mais également dans le champ des convictions philosophico-religieuses. Puis un série de valeurs communes à maints systèmes théologiques : la justice, la liberté, la paix, la tolérance, le respect de l'autre, la compassion, la démocratie. Sur un plan moins strictement philosophique, je pourrais évoquer les droits de l'homme (de la femme, des enfants … et, pourquoi pas des animaux), la communication interpersonnelle et la méta-communication (c'est-à-dire communiquer sur la façon dont -nous communiquons – ou ne communiquons pas ou mal – avec nos proches). J'y ajouterais volontiers, à titre personnel, l'ouverture d'esprit et l'esprit critique, l'autonomie de la personne, l'intégration (et non l'assimilation) des différences et, bien évidemment, la liberté, l'égalité et la fraternité (celle-ci la plus malaisée à gérer par les responsables politiques). Ou encore, le refus de trois violences : sur les personnes, sur les collectivités, sur la nature. Par-delà un anti-

cléricalisme militant, je plaide volontiers pour un pluralisme constructif, au sein duquel je pourrai préserver sans difficulté la fermeté de mes convictions athées… jusqu'à un improbable apport de preuves divines.

Ces diverses valeurs justifient à mes yeux qu'à côté d'une nécessaire laïcité constitutionnelle, politique et sociétale soit développée une laïcité culturelle, philosophique, sociologique et communautaire qui peut et doit en constituer l'indispensable complément naturel.

La laïcité : un seul idéal fondamental ?

Ceci étant dit, je ne puis que m'interroger : cette distinction, répétitivement exposée et utilisée, entre les deux grands types de laïcité, n'est-elle pas surfaite, survalorisée, sur-instrumentalisée ? N'affaiblit-elle pas l'idéal laïque plus qu'elle ne le renforce ? A bien y réfléchir, en effet, le fossé entre les conceptions française et belge de la laîcité est-il aussi profond qu'on le dit ou le laisse croire ? J'en doute. En France, ce sont les laïques « culturels » - préférant se qualifier de « libres penseurs » - qui, pour des raisons philosophiques, sont les plus ardents défenseurs de la laïcité politique. En Belgique, les mêmes laïques « culturels » portent en leur cœur l'idéal d'une laïcité politique … Robert Badinter, citoyen éminent s'il en est, ne vient-il pas lui-même de présenter la bataille pour une laïcité politique et philosophique comme un enjeu majeur pour les temps à venir ?

Alors… ? Ne serait-il pas laïquement sage de surmonter certaines incompréhensions sémantiques, de « réunir ce qui est épars », de relier ce qui tend à être délié, de recréer des liens plus étroits entre les deux versions d'un même idéal fondamental ?

Idéal qui, féru de démocratie, se veuille *système de pouvoir* excluant les confiscations, abus et perversions du Pouvoir et des pouvoirs…

> …ces deux démarches – la française et la belge – ont le tort, à mes yeux de s'appuyer sur ce qui est, en négligeant toute réflexion visionnaire…
> *Nadia Geerts*

Post-scriptum

La première version de cet article a été rédigée voici quelques mois. Au moment où j'allais procéder à sa relecture et mise en forme définitive viennent de me parvenir deux récents ouvrages d'auteurs « laïques » appréciés dans leurs pays respectifs : un belge et un français.

Le premier d'entre eux, Jean-Philippe Schreiber, nous soumet un essai intitulé « *La*

Belgique, État laïque …ou presque. Du principe à la réalité. »3A partir d'une analyse historique, sociologique et politique de la laïcité en Belgique il nous montre que cette laïcité, constitutionnelle à l'origine, a subi au fil des ans, pour des raisons liées aux spécificités du catholicisme local et du pragmatisme des élites de ce pays, un certain nombre de dérives et de détournements institutionnels. Dans le même esprit que celui de Nadia Geerts rappelé ci-dessus, il plaide pour une laïcisation constitutionnelle et institutionnelle de notre pays, marqué notamment par une laïcisation de l'Etat et une laïcisation de l'enseignement. A cet égard, son idéal « visionnaire » rejoint le mien en sa quasi-totalité. Sur un seul point nos opinions divergent : lui n'est point favorable à un impôt « dédicacé » qu'il estime archaïque, attentatoire à la vie privée, source de prosélytisme matérialiste, aux recettes imprévisibles. … bref « une fausse bonne idée ».

Quant au second auteur, Jran Bauberot, expert reconnu en matière de laïcité, il nous offre une réflexion roborative sur ce qu'il décrit comme « *Les 7 laïcités françaises* »4. Ce faisant, il nous révèle la réalité complexe de ce « modèle français », moins monolithique que parfois imaginé. Il en distingue pas moins de sept conceptions parfois complémentaires, parfois antagonistes : laïcité antireligieuse, , laïcité gallicane ; laïcité séparatiste stricte, laïcité séparatiste inclusive, laïcité ouverte, laïcité identitaire, laïcité concordataire. … avec une conséquence plutôt inattendue : cette valeur traditionnelle de la gauche se voit aujourd'hui récupérée par les discours politiques de droite. Voilà qui incite d'aucuns à se poser des questions sur la légitimité de la vocation universelle - supposée, désirée ou frainte - de ce "modèle".

1 Comme clairement explicité dans Marcel Bolle De Bal, *Au-delà de Dieu. Profession de* foi *d'un athée lucide et serein,*Bruxelles, Ed. Luc Pire, 2007.

2 "Laïque" au sens belge correspond assez bien à la notion de "libre penseur" chère à nos amis français.

3 Jean-Philippe Schreiber, *La Belgique, État laique … ou presque. Du principe à la réalité,* Bruxelles, Espace de libertés, 2015

4 Jean Bauberot, *Les 7 laïcités françaises*», Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2015.